

**ADDITIF RECTIFICATIF N° 01 AUX AVIS D'APPEL D'OFFRES EN PROCEDURE****D'URGENCE N° 001, 002, 003, 004, 005, 006 et 007/AONO/****CO/JO3.04/SG/SM/CIPM/2025 DU 07 MAI 2025 POUR LES PROJETS Y  
AFFERANTS**

Le Maire de la Commune d'Okola, Autorité Contractante, porte à la connaissance des entreprises désireuses de soumissionner aux Dossiers d'Appel d'Offres Nationaux Ouverts en procédure d'Urgence 001, 002, 003, 004, 005, 006 et 007/AONO/ CO/JO3.04/SG/SM/CIPM/2025 DU 07 MAI 2025 ci-dessus que, certains points des Dossiers d'Appel d'Offres ci-dessus référencés ont connus des modifications à l'instar des Critères éliminatoires et de la liste des organismes habilités à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, ainsi qu'il suit :

**Au lieu de :****15.1. Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 25 OUI SUR 30 critères essentiels ;
- *de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;*
- *l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;*
- de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum pick-up 4\*4
- de l'absence de l'attestation de catégorisation ou du dépôt de la demande de catégorisation dans le sous-secteur D en bâtiment et équipement collectif;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;



- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- de l'absence du récépissé de dépôt à la CDEC de la caution de soumission

**PIECE 14 : LISTE DES ORGANISMES HABILETES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**I- BANQUES**

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK)
4. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
5. CITI Bank
6. Commercial Bank of Cameroon
7. Ecobank
8. National Financial Credit Bank
9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun
10. Société Générale de Banque au Cameroun
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon
13. United Bank for Africa.
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé ;
15. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4593 Douala
16. BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR);
17. Credit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA – Bank), BP : 30 388, Yaoundé ;
18. La regionale Bank, BP : 30 145 Yaoundé, Tél : (+237) 222 22 02 39

**II- Compagnies d'assurances**

1. Chanas assurances;
2. Activa Assurances
3. Atlantique Assurances S .A. B.P. 2933 Douala ;
4. Zénithe Insurance S.A. ;
5. Pro-Assur S.A ;
6. Aréa Assurances S.A, B.P. 1531 Douala ;
7. Bénéficial General Insurance S. A, B.P. 2328 Douala ;

8. CPA S.A., B.BP. 54Douala ;
9. NSIA Assurances S.A., B.P. 2759 Douala ;
10. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
11. Saham Assurances S.A., B.P. 11315 Douala

## **Lire :**

### **15.1. Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 25 OUI SUR 30 critères essentiels ;
- *de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;*
- *l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;*
- de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum pick-up 4\*4
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- de l'absence ou de la non-conformité dans un délai de 48 heures accordé à l'ouverture des plis du récépissé de dépôt à la CDEC de la caution de soumission. (Celle-ci devra être timbrée selon les prescriptions des point I et II de la circulaire n°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautions sur les marchés publics).

### **PIECE 14 : LISTE DES ORGANISMES HABILETES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

#### **I- BANQUES**

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé ;
2. Access Bank Cameroon BP 6000 Yaoundé;
3. Banco Nacional de Guinea Equatorial (BANGE Bank Cameroun), BP 34 692 Yaoundé;
4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP 2 933 Douala ;

5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé ;
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP 660 Douala
7. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP 1 925 Douala ;
8. CitiBank Cameroun (Citibank Cameroun), BP 4 571 Douala;
9. Commercial Bank-Cameroun (CBC), BP 4 004 Douala;
10. Credit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA – Bank), BP 6 578 Yaoundé ;
11. Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP 582 Douala;
12. La Régionale Bank, BP : 30 145 Yaoundé ;
13. National Financial Credit-Bank, (NFC-Bank), BP 6 578 Yaoundé ;
14. Société Camerounaise de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP 300 Douala ;
15. Société Générale Cameroun (SGC), BP 4 042 Douala ;
16. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) 1 784 Douala;
17. Union Bank of Cameroon (UBC), BP 15 569 Douala ;
18. United Bank for Africa (UBC), BP 2 088 Douala

## II- Compagnies d'assurances

1. Activa Assurances, BP 12 970 Douala ;
2. Area assurances, BP 15 584 Douala ;
3. Atlantique Assurances Cameroun IARDT, BP 3 073 Douala ;
4. Chanas assurances SA, BP 109 Douala ;
5. CPA SA, BP 54 Douala ;
6. Nsia Assurances S.A, BP 2 759 Douala ;
7. Pro Assur SA BP 5 963 Douala ;
8. Prudential Beneficial General Insurance S A, BP 2 328 Douala ;
9. ROYAL ONIX Insurance Cie, BP 12 230 Douala ;
10. SAAR SA, BP 1 011 Douala ;
11. Sanlam Assurances Cameroun, BP 11 315 Douala ;
12. Zénithe Insurance SA BP 1 540 Douala ;

**Le reste sans changement.**

Okola, le 20 JUN 2025

### Ampliations :

- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAP/LEKIE
- CIPM/Okola
- AFFICHAGE
- Soumissionnaires
- CHRONO/ARCHIVES





## ADDITIF RECTIFICATIF N°001 A L'AVIS DE CONSULTATION

N°001/ DC/CO/JO3.04/SG/SM/ CIPM/2025 DU 07 MAI 2025

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE LEBOTH DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE**

### Au lieu de :

#### **1. Objet de la Demande de Cotation**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINSANTE de l'exercice 2025, Le Maire de la Commune d'Okola, Maitre d'Ouvrage, lance une consultation pour l'équipement en matériel médical au Centre de Santé Intégré (CSI) de LEBOTH dans la Commune d'OKOLA, Département de la Lékié, Région du Centre.

#### **2. Consistance des prestations**

Les prestations comprennent notamment *le matériel médical*.

#### **3. Participation et origine**

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires de droit Camerounais installées au Cameroun, exerçant dans le secteur médical et répondant aux critères de qualifications indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

#### **4. Financement**

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINSANTE de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n° .....

#### **5. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est hors ligne

#### **6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maitre d'Ouvrage aux heures ouvrables au Service des Marchés, BP 03, téléphone 654 844 430/694 474 432, Okola dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

#### **7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation**

La version physique du dossier peut être obtenu au Service des Marchés de la Mairie d'OKOLA BP 03, téléphone 654 844 430/694 474 432 Okola dès publication

du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat de la DC de vingt mille (20 000) Francs CFA*, payable à la **Recette Municipale de la Mairie d'OKOLA**.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS

#### **8. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de huit millions (8 000 000) de F CFA.

#### **9. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC, timbrée aux taux en vigueur, et accompagnée du récépissé de dépôt à la caisse Dépôt et consignations (CDEC), en respect des dispositions de la lettre-circulaire N° 00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics dont le montant s'élève à **cent soixante mille (160 000) F CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### **10. Remise des Cotations**

*Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.*

**Pour la soumission hors ligne, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service des Marchés de la Mairie d'OKOLA, au plus tard le **26/06/2025 à 12 heures** et devra porter la mention :**

#### **« AVIS DE DEMANDE DE COTATION**

**N°01/ DC/CO/JO3.04/SG/SM/BSCMP/CIPM/2025 DU 07 MAI 2025**

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE LEBOTH DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. »**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

#### **11. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu **le 26/06/2025 à 13 heures** par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle des réunions de la Maison de la Culture d'Okola sise à la montée de la Mairie d'Okola.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.**

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

## **12. Recevabilité des Cotations**

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ; • Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- les plis sans indication de l'identité de la Demande de Cotation ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

**Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.**

## **13- Délai prévisionnel d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de *trente (30) jours calendaires*. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

## **14-Tranches/Allotissement**

Les travaux objet de ce marché sont en un lot unique.

## **15- Attribution**

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.



## **16-Durée de validité des Cotations**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs **Cotations**-pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des **Cotations**.

## **17-Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés de la Mairie d'Okola, *BP 03*, *téléphone 654 844 430/694 474 432 Okola* ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> .

## **18-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques**

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du Maître d'Ouvrage au numéro 699 99 61 31 et de l'ARMP au numéro

---

## **PIECE 14 : LISTE DES ORGANISMES HABILETES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

### **I- BANQUES**

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK)
4. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
5. CITI Bank
6. Commercial Bank of Cameroon
7. Ecobank
8. National Financial Credit Bank
9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun
10. Société Générale de Banque au Cameroun
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon
13. United Bank for Africa.
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé ;
15. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4593 Douala
16. BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR);
17. Credit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA – Bank), BP :30 388, Yaoundé ;
18. La regionale Bank, BP : 30 145 Yaoundé, Tél : (+237) 222 22 02 39
- 19.

## II- Compagnies d'assurances

1. Chanas assurances ;
2. Activa Assurances
3. Atlantique Assurances S.A., B.P. 2933 Douala ;
4. Zénithe Insurance S.A. ;
5. Pro-Assur S.A. ;
6. Aréa Assurances S.A, B.P. 1531 Douala ;
7. Bénéficial General Insurance S. A, B.P. 2328 Douala ;
8. CPA S.A., B.BP. 54Douala ;
9. NSIA Assurances S.A., B.P. 2759 Douala ;
10. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
11. Saham Assurances S.A., B.P. 11315 Douala

## Lire :

### ADDITIF RECTIFICATIF N°001 A L'AVIS DE CONSULTATION

**N°001/ DC/CO/JO3.04/SG/SM/ CIPM/2025 DU 07 MAI 2025**

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE LEBOTH DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE**

#### **1 - Objet de la Demande de Cotation**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINSANTE de l'exercice 2025, Le Maire de la Commune d'Okola, Maitre d'Ouvrage, lance une consultation pour l'équipement en matériel médical au Centre de Santé Intégré (CSI) de LEBOTH dans la Commune d'OKOLA, Département de la Lékié, Région du Centre.

#### **2 - Consistance des prestations**

Les prestations comprennent notamment *le matériel médical*.

#### **3- Participation et origine**

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires de droit Camerounais installées au Cameroun, exerçant dans le secteur médical et répondant aux critères de qualifications indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

#### **4- Financement**

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINSANTE de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n° .....

## **5- Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est hors ligne

## **6- Consultation du Dossier de Demande de Cotation**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d’Ouvrage aux heures ouvrables au Service des Marchés, BP 03, téléphone 654 844 430/694 474 432, Okola dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

## **7- Acquisition du dossier de Demande de Cotation**

La version physique du dossier peut être obtenu au Service des Marchés de la Mairie d'OKOLA BP 03, téléphone 654 844 430/694 474 432 Okola dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat de la DC de vingt mille (20 000) Francs CFA.*, payable à la Recette Municipale de la Mairie d'OKOLA.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS

## **8- Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de huit millions (8 000 000) de F CFA.

## **9- Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC, timbrée aux taux en vigueur, et accompagnée du récépissé de dépôt à la caisse Dépôt et consignations (CDEC), en respect des dispositions de la lettre-circulaire N° 00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics dont le montant s'élève à **cent soixante mille (160 000) F CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

## **10 Remise des Cotations**

*Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.*

**Pour la soumission hors ligne, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service des Marchés de la Mairie d'OKOLA, au plus tard le **26/06/2025 à 12 heures** et devra porter la mention :**

## « AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N°01/ DC/CO/JO3.04/SG/SM/BSCMP/CIPM/2025 DU 07 MAI 2025

### POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE LEBOTH DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

#### 11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu **le 26/06/2025 à 13 heures** par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle des réunions de la Maison de la Culture d'Okola sise à la montée de la Mairie d'Okola.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.**

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

#### 12-Recevabilité des Cotations

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ; • Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- les plis sans indication de l'identité de la Demande de Cotation ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

**Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.**

## 13. Critères d'évaluations

### 13.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment : *[à titre indicatif]* :

- a. de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission,
- b. de l'absence du cautionnement de soumission ;
- c. des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d. de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- e. de la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture ;
- f. de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- j. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- k. de la non-conformité du modèle de soumission ;
- l. de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant le cas échéant;
- m. de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant le cas échéant ;
- n. de la non-conformité du mode de soumission ;
- o. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- p. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

### 13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- La présentation de l'offre ;
  - ◆ les références du soumissionnaire ;
  - ◆ le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
  - ◆ la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
  - ◆ la qualification et l'expérience du personnel le cas échéant
  - ◆ les moyens logistiques
  - ◆ la méthodologie
  - ◆ le délai d'exécution

## **14 Délai prévisionnel d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d’Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de *trente (30) jours* calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencer les prestations.

## **15-Tranches/Allotissement**

Les travaux objet de ce marché sont en un lot unique.

## **16- Attribution**

*Le Maître d’Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l’offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.*

## **17-Durée de validité des Cotations**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs **Cotations**-pendant *90 jours* à partir de la date limite fixée pour la remise des **Cotations**.

## **18-Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés de la Mairie d’Okola, *BP 03*, *téléphone 654 844 430/694 474 432* Okola ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchesppublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> .

## **19-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques**

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l’Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du Maitre d’Ouvrage au numéro 699 99 61 31 et de l’ARMP au numéro.

## **PIECE 14 : LISTE DES ORGANISMES HABILETES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

### **I- BANQUES**

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé ;
2. Access Bank Cameroon BP 6000 Yaoundé;
3. Banco Nacional de Guinea Equatorial (BANGE Bank Cameroun), BP 34 692 Yaoundé;

4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP 2 933 Douala ;
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé ;
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP 660 Douala
7. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP 1 925 Douala ;
8. CitiBank Cameroun (Citibank Cameroun), BP 4 571 Douala;
9. Commercial Bank-Cameroun (CBC), BP 4 004 Douala;
10. Credit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA – Bank), BP 6 578 Yaoundé ;
11. Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP 582 Douala;
12. La Régionale Bank, BP : 30 145 Yaoundé ;
13. National Financial Credit-Bank, (NFC-Bank), BP 6 578 Yaoundé ;
14. Société Camerounaise de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP 300 Douala ;
15. Société Générale Cameroun (SGC), BP 4 042 Douala ;
16. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) 1 784 Douala;
17. Union Bank of Cameroon (UBC), BP 15 569 Douala ;
18. United Bank for Africa (UBC), BP 2 088 Douala

## II- Compagnies d'assurances

1. Activa Assurances, BP 12 970 Douala ;
2. Area assurances, BP 15 584 Douala ;
3. Atlantique Assurances Cameroun IARDT, BP 3 073 Douala ;
4. Chanas assurances SA, BP 109 Douala ;
5. CPA SA, BP 54 Douala ;
6. Nsia Assurances S.A, BP 2 759 Douala ;
7. Pro Assur SA BP 5 963 Douala ;
8. Prudential Beneficial General Insurance S A, BP 2 328 Douala ;
9. ROYAL ONIX Insurance Cie, BP 12 230 Douala ;
10. SAAR SA, BP 1 011 Douala ;
11. Sanlam Assurances Cameroun, BP 11 315 Douala ;
12. Zénithé Insurance SA BP 1 540 Douala ;

## Le reste sans changement

Okola, le 20 JUIN 2025

Le Maire



### Ampliations :

- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAP/LEKIE
- CIPM/Okola
- AFFICHAGE
- Soumissionnaires
- CHRONO/ARCHIVES



## ADDITIF RECTIFICATIF N°001 A L'AVIS DE CONSULTATION

N°02/ DC/CO/JO3.04/SG/SM/ ICIPM/2025 DU 07 MAI 2025

POUR L'AMENAGEMENT DE SEPT (07) ETANGS DANS LES VILLAGES DE LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.

### Au lieu de :

#### **1- Objet de la Demande de Cotation**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINEPIA de l'exercice 2025, Le Maire de la Commune d'Okola, Maitre d'Ouvrage, lance une consultation pour l'aménagement de sept (07) étangs dans les villages de la Commune d'OKOLA, Département de la Lékié, Région du Centre.

#### **2- Consistance des prestations**

Les prestations comprennent notamment *la fourniture des intrants*.

#### **3- Participation et origine**

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires de droit Camerounais installées au Cameroun, exerçant dans le secteur de l'élevage et répondant aux critères de qualifications indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

#### **4- Financement**

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEPIA de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n° .....

#### **5- Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est hors ligne

#### **6- Consultation du Dossier de Demande de Cotation**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maitre d'Ouvrage aux heures ouvrables au Service des Marchés, BP...03....., téléphone 654 844 430 Okola dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.ARMP.cm](http://www.ARMP.cm)).

## 7- Acquisition du dossier de Demande de Cotation

La version physique du dossier peut être obtenu au Service des Marchés de la Mairie d'OKOLA numéro de BP 03 Okola téléphone 654 844 430, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat de la DC de vingt mille (20 000) Francs CFA.*, payable à la **Recette Municipale de la Mairie d'OKOLA**.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS

## 8- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quinze millions (15 000 000) de F CFA.

## 9- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC, timbrée aux taux en vigueur, et accompagnée du récépissé de dépôt à la caisse Dépôt et consignations (CDEC), en respect des dispositions de la lettre-circulaire N° 00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics, dont le montant s'élève à **trois cent mille (300 000) F CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

## 10- Remise des Cotations

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

**Pour la soumission hors ligne, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service des Marchés de la Mairie d'OKOLA, au plus tard le **26/06/2025 à 12 heures** et devra porter la mention :**

**« AVIS DE DEMANDE DE COTATION**

**N° 02/ DC/CO/JO3.04/SG/SM/BSCMP/CIPM/2025 DU 07 MAI 2025**

**POUR L'AMENAGEMENT DE SEPT (07) ETANGS DANS LES VILLAGES DE LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. »**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

## 11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **26/06/2025 à 13 heures** par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle des réunions de la Maison de la Culture d'Okola sise à la montée de la Mairie d'Okola.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.**

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

### **13. Recevabilité des Cotations**

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ; • Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- les plis sans indication de l'identité de la Demande de Cotation ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

### **Délai prévisionnel d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de quarante-cinq (45) jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### **11-Tranches/Allotissement**

Les travaux objet de ce marché sont en un lot unique.

### **15- Attribution**

*Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière*

requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

#### **16-Durée de validité des Cotations**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs **Cotations**-pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des **Cotations**.

#### **17-Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés de la Mairie d'Okola, BP 03, téléphone 654 844 430 Okola ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> .

#### **18-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques**

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du Maître d'Ouvrage au numéro 699 99 61 31 et de l'ARMP au numéro

### **PIECE 14 : LISTE DES ORGANISMES HABILETES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

#### **I- BANQUES**

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK)
4. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
5. CITI Bank
6. Commercial Bank of Cameroon
7. Ecobank
8. National Financial Credit Bank
9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun
10. Société Générale de Banque au Cameroun
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon
13. United Bank for Africa.
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé ;
15. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4593 Douala
16. BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR);
17. Credit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA – Bank), BP : 30 388, Yaoundé
18. La regionale Bank, BP : 30 145 Yaoundé, Tél : (+237) 222 22 02 39

#### **II- Compagnies d'assurances**

1. Chanas assurances;
2. Activa Assurances
3. Atlantique Assurances S .A. B.P. 2933 Douala ;

4. Zénithe Insurance S.A. ;
5. Pro-Assur S.A. ;
6. Aréa Assurances S.A, B.P. 1531 Douala ;
7. Bénéficial General Insurance S. A, B.P. 2328 Douala ;
8. CPA S.A., B.BP. 54Douala ;
9. NSIA Assurances S.A., B.P. 2759 Douala ;
10. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
11. Saham Assurances S.A., B.P. 11315 Douala

## **Lire :**

### **L'AVIS DE CONSULTATION**

**N°02/ DC/CO/JO3.04/SG/SM/ /CIPM/2025 DU 07 MAI 2025**

**POUR L'AMENAGEMENT DE SEPT (07) ETANGS DANS LES VILLAGES DE LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.**

#### **1- Objet de la Demande de Cotation**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINEPIA de l'exercice 2025, Le Maire de la Commune d'Okola, Maitre d'Ouvrage, lance une consultation pour l'aménagement de sept (07) étangs dans les villages de la Commune d'OKOLA, Département de la Lékié, Région du Centre.

#### **2- Consistance des prestations**

Les prestations comprennent notamment *la fourniture des intrants*.

#### **3- Participation et origine**

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires de droit Camerounais installées au Cameroun, exerçant dans le secteur de l'élevage et répondant aux critères de qualifications indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

#### **4- Financement**

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEPIA de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n° .....

#### **5- Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est hors ligne

#### **6- Consultation du Dossier de Demande de Cotation**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maitre d'Ouvrage aux heures ouvrables au Service des Marchés, BP...03....., téléphone 654 844 430 Okola dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

#### **7- Acquisition du dossier de Demande de Cotation**

La version physique du dossier peut être obtenu au Service des Marchés de la Mairie d'OKOLA numéro de BP 03 Okola téléphone 654 844 430, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des *frais d'achat de*



*la DC de vingt mille (20 000) Francs CFA, payable à la Recette Municipale de la Mairie d'OKOLA.*

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS

#### **8- Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quinze millions (15 000 000) de F CFA.

#### **9- Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC, timbrée aux taux en vigueur, et accompagnée du récépissé de dépôt à la caisse Dépôt et consignations (CDEC), en respect des dispositions de la lettre-circulaire N° 00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics, dont le montant s'élève à **trois cent mille (300 000) F CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### **10- Remise des Cotations**

*Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.*

*Pour la soumission hors ligne, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service des Marchés de la Mairie d'OKOLA, au plus tard le **26/06/2025 à 12 heures** et devra porter la mention :*

#### **« AVIS DE DEMANDE DE COTATION**

**N° 02/ DC/CO/JO3.04/SG/SM/BSCMP/CIPM/2025 DU 07 MAI 2025**

**POUR L'AMENAGEMENT DE SEPT (07) ETANGS DANS LES VILLAGES DE LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. »**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

#### **11. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu **le 26/06/2025 à 13 heures** par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle des réunions de la Maison de la Culture d'Okola sise à la montée de la Mairie d'Okola.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.**

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

### **12-Recevabilité des Cotations**

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- a. Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ; • Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- b. *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- c. les plis sans indication de l'identité de la Demande de Cotation ;
- d. Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

**Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.**

### **13. Critères d'évaluations**

#### **13.1-Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment : *[à titre indicatif]* :

- g. de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission,;
- h. de l'absence du cautionnement de soumission ;
- i. des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- j. de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années :

- k. de la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture ;
- l. de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- q. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- r. de la non-conformité du modèle de soumission ;
- s. de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant le cas échéant;
- t. de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant le cas échéant ;
- u. de la non-conformité du mode de soumission ;
- v. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- w. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

### **13.2-Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- La présentation de l'offre ;
  - ◆ les références du soumissionnaire ;
  - ◆ le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
  - ◆ la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
  - ◆ la qualification et l'expérience du personnel le cas échéant
  - ◆ les moyens logistiques
  - ◆ la méthodologie
  - ◆ le délai d'exécution

### **14 Délai prévisionnel d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de quarante-cinq (45) jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### **15 Tranches/Allotissement**

Les travaux objet de ce marché sont en un lot unique.

### **16 - Attribution**

*Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.*

### **17 -Durée de validité des Cotations**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs **Cotations** pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des **Cotations**.

## **18 -Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés de la Mairie d'Okola, BP 03, téléphone 654 844 430 Okola ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> .

## **19 -Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques**

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du Maître d'Ouvrage au numéro 699 99 61 31 et de l'ARMP au numéro.

## **PIECE 14 : LISTE DES ORGANISMES HABILETES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

### **I- BANQUES**

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé ;
2. Access Bank Cameroon BP 6000 Yaoundé;
3. Banco Nacional de Guinea Equatorial (BANGE Bank Cameroun), BP 34 692 Yaoundé;
4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP 2 933 Douala ;
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé ;
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP 660 Douala
7. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP 1 925 Douala ;
8. Citibank Cameroun (Citibank Cameroun), BP 4 571 Douala;
9. Commercial Bank-Cameroun (CBC), BP 4 004 Douala;
10. Credit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA – Bank), BP 6 578 Yaoundé ;
11. Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP 582 Douala;
12. La Régionale Bank, BP : 30 145 Yaoundé ;
13. National Financial Credit-Bank, (NFC-Bank), BP 6 578 Yaoundé ;
14. Société Camerounaise de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP 300 Douala ;
15. Société Générale Cameroun (SGC), BP 4 042 Douala ;
16. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) 1 784 Douala;
17. Union Bank of Cameroon (UBC), BP 15 569 Douala ;
18. United Bank for Africa (UBC), BP 2 088 Douala.



## II- Compagnies d'assurances

1. Activa Assurances, BP 12 970 Douala ;
2. Area assurances, BP 15 584 Douala ;
3. Atlantique Assurances Cameroun IARDT, BP 3 073 Douala ;
4. Chanas assurances SA, BP 109 Douala ;
5. CPA SA, BP 54 Douala ;
6. Nsia Assurances S.A, BP 2 759 Douala ;
7. Pro Assur SA BP 5 963 Douala ;
8. Prudential Beneficial General Insurance S A, BP 2 328 Douala ;
9. ROYAL ONIX Insurance Cie, BP 12 230 Douala ;
10. SAAR SA, BP 1 011 Douala ;
11. Sanlam Assurances Cameroun, BP 11 315 Douala ;
12. Zénithe Insurance SA BP 1 540 Douala ;

## Le reste sans changement

Okola, le 20 JUIN 2025

Le Maire  
(Autorité Contractante)



### Ampliations :

- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAP/LEKIE
- CIPM/Okola
- AFFICHAGE
- Soumissionnaires
- CHRONO/ARCHIVES